

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 24 février 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 7 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 6 mars 2017

DECHETS MENAGERS – ACQUISITION ANCIEN CENTRE DE TRANSFERT RUE VAUMORIN NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FRÉDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Thierry BEAUFILS à Sylvie DEBOEUF, Jean BOULAIS à Jérôme BALOGE, Christian BREMAUD à Didier DAVID, Dany BREMAUD à Philippe MAUFFREY, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Dominique JEUFFRAULT à Alain GRIPPON, Guillaume JUIN à Alain BAUDIN, Jean-Pierre MIGAULT à Sophie BROSSARD, René PACAULT à Florent JARRIAULT, Sebastien PARTHENAY à Christelle CHASSAGNE, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Sylvette RIMBAUD

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Gérard GIBAULT, Marcel MOINARD, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie HOLTZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 6 MARS 2017****DECHETS MENAGERS – ACQUISITION ANCIEN CENTRE DE TRANSFERT RUE
VAUMORIN NIORT**

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L 3112-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Dans le cadre du transfert de la compétence déchets lors de la création de la Communauté d'Agglomération de Niort au 1er janvier 2000, les équipements et installations s'y rapportant ont été également transférés, notamment :

- L'ancien centre de transfert cadastré section IA n°76 pour une surface de 4 814 m²,
- La déchèterie de Souché cadastrée section IA n°1 09 pour une surface de 2 486 m².

Ces bâtiments ont été mis à disposition par la Ville de Niort à la CAN par un procès-verbal en date du 25 mars 2002.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du centre de transfert, l'ensemble du site doit être réorganisé avec notamment la déconstruction de l'ancienne usine d'incinération.

Pour ce faire, un accord a été trouvé avec la Ville de Niort (propriétaire actuel du site) confirmé par un avis des domaines (joint en annexe) afin que la CAN fasse l'acquisition du terrain à l'euro symbolique, pour la réalisation d'un nouveau quai de transfert.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition à l'euro symbolique de l'ensemble du site,
- Préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et viennent en sus du montant indiqué précédemment,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'acte de vente à venir,
- Préciser que cette acquisition annule le procès-verbal de mise à disposition des équipements.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Philippe MAUFFREY

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20170306-C31-03-2017-DE Date de télétransmission : 13/03/2017 Date de réception préfecture : 13/03/2017
--



N° 7300-SD
(mars 2016)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SÈVRES
PÔLE GESTION PUBLIQUE
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 10140
79001 NIORT CEDEX 9
TÉLÉPHONE : 05.49.06.39.36
FAX : 05.49.24.63.32

POUR NOUS JOINDRE : 05 49 06 39 36

Affaire suivie par : Jean Claude Joulain
Téléphone : 05.49.06.39.36
Courriel : jean.claude.joulain@dgfp.finances.gouv.fr
Réf. : 2016-191-V1006

Le 4 janvier 2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES DEUX-SÈVRES

SERVICE FRANCE DOMAINE

À commune de Niort

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : ENSEMBLE IMMOBILIER (INCINÉRATEUR) ET DÉCHÈTTERIE

COMMUNE : NIORT

ADRESSE DU BIEN : «rue vaumoria»

VALEUR VÉNALE : 1 €

1 - SERVICE CONSULTANT

- COMMUNE DE NIORT
- AFFAIRE SUIVIE PAR : MONSIEUR SYLVAIN

2 - DATE DE CONSULTATION

- DATE DE RÉCEPTION : 09/12/2016
- DATE DE VISITE : 28/12/2016
- DATE DE CONSTITUTION DU DOSSIER « EN ÉTAT » : 09/12/2016

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

DEMANDE D'ESTIMATION EN VUE D'UNE CESSION AMIABLE DE L'ENSEMBLE PAR LA COMMUNE À LA CAN, À LA CHARGE DE CELLE CI DE FAIRE DÉMOLIR L'INCINÉRATEUR, ET DE DÉPLACER LA DÉCHÈTTERIE, POUR CRÉATION D'UN CENTRE DE TRANSFERT SUR L'ENSEMBLE DU SITE.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

- RÉFÉRENCE CADASTRALE : IA 76 ET 109 POUR 7 300 M²


MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-C31-03-2017-DE
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

DESCRIPTION DU BIEN : Sur parcelle IA 76, présence d'une ancienne usine d'incinération, fermée en 1996, et destiné à la démolition,

Parcelle IA 109 aménagée en déchetterie.

• 5 - SITUATION JURIDIQUE

- NOM DU PROPRIÉTAIRE : COMMUNE DE NIORT
- SITUATION D'OCCUPATION : estimée libre de toute occupation.

6 - URBANISME ET ÉLÉMENTS PARTICULIERS DE PLUS-VALEUR ET/OU DE MOINS-VALEUR

EN ZONE UM AU PLU, BÂTIMENTS DESTINÉS À LA DÉMOLITION.

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Le prix de cession envisagé de 1 € n'appelle pas de commentaires de la part du service des domaines.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

- 1 AN

9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,



Jean Claude Joulain
Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170306-C31-03-2017-DE
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017